

Patrimoine : sacrifices et investissements à l'occidentale

Patrimonio: sacrificios e inversiones al estilo occidental

François Mairesse

Université Sorbonne Nouvelle, Chaire Unesco pour l'étude de la diversité muséale et son évolution, CERLIS, FNRS, Labex ICCA

Résumé/Resumen

La notion de patrimoine désigne un ensemble d'objets, matériels ou immatériels, reconnus par un groupe social (une famille, une communauté, une nation) en tant que témoignage du passé, transmis par les générations précédentes et méritant à ce titre d'être conservé, mis en valeur et transmis à son tour aux générations futures. Son origine remonte à l'Antiquité, mais son sens s'est considérablement étendu au cours des deux derniers siècles : il recouvre les monuments, les collections muséales, mais aussi le patrimoine naturel et l'immatériel, transmis de génération en génération. La logique de préservation qui lui est sous-jacente suppose des sacrifices, et ces dernières années, les liens entre patrimoine et économie se sont renforcés, au risque d'en dénaturer les fondements. Notion se présentant comme universelle, le patrimoine n'en est pas moins originaire d'Occident, et sa nature est de plus en plus questionnée à ce titre, à partir du prisme post-colonial et de celui du genre.

La noción de patrimonio se refiere a un conjunto de objetos, materiales o inmateriales, reconocidos por un grupo social (una familia, una comunidad, una nación) como testimonio del pasado, transmitido por las generaciones anteriores y que, como tal, merece ser conservado, valorizado y transmitido a su vez a las generaciones futuras. Su

origen se remonta a la Antigüedad, pero su significado se ha ampliado notablemente en los dos últimos siglos: abarca los monumentos, las colecciones de los museos, así como el patrimonio natural e inmaterial, transmitido de generación en generación. La lógica subyacente de la preservación implica sacrificios, y en los últimos años se han reforzado los vínculos entre el patrimonio y la economía, so pena de desvirtuar sus fundamentos. Aunque la noción de patrimonio es universal, sin embargo tiene su origen en Occidente, y su naturaleza se cuestiona cada vez más en este sentido, desde la perspectiva poscolonial y la de género.

1. Introduction

La notion de patrimoine désigne un ensemble d'objets, matériels ou immatériels, reconnus par un groupe social (une famille, une communauté, une nation) en tant que témoignage du passé, transmis par les générations précédentes et méritant à ce titre d'être conservé, mis en valeur et transmis à son tour aux générations futures.

Le terme 'patrimoine' est emprunté au latin *patrimonium* qui désignait alors, dans le droit romain, l'ensemble des biens transmis par succession des parents à leur descendance. La notion de patrimoine familial, au sens juridique du terme, existe toujours ; sur le plan culturel, elle s'est progressivement développée à partir du XVII^e siècle (avec Leibniz), mais son usage connaît un tournant décisif à l'époque de la Révolution française, lors de la saisie et la dispersion des biens issus de la noblesse et du clergé. La notion de patrimoine national, développée notamment par François Puthod de Maissonrouge en 1790, vise à la fois à transformer l'image négative associée aux familles nobles ou à l'Eglise et à faire accepter la possibilité de conserver ce patrimoine pourtant honni, tout en enrichissant la Nation (Desvallées, Maissonrouge et Deloche, 2011). Le terme de bien culturel, ou de *cultural property*, a été longuement privilégié dans plusieurs pays, notamment en Italie et en Grande-Bretagne ; ce n'est qu'à partir des années 1950 que la notion de patrimoine a été plus largement utilisée dans les pays latins, tandis que celle de *heritage* a été privilégiée dans les pays anglo-saxons. La charte d'Athènes (1931) et celle de Venise (1964) constituent des étapes importantes qui voient

la logique patrimoniale s'étendre aux pays européens, puis à l'ensemble du monde. Ce n'est cependant qu'à partir de 1972 que l'UNESCO concrétise ce mouvement par le biais de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*¹, ratifiée par 193 pays dans le monde. L'ICOMOS (International Council for Monuments and Sites), fondé en 1964, a longtemps été présenté comme le partenaire le plus directement impliqué sur ces questions au plan international. La notion de patrimoine a en effet pendant longtemps été associée au patrimoine immobilier : les monuments (monuments intentionnels, conçus par l'homme à des fins de commémoration) et les monuments historiques et artistiques, au sens où Alois Riegl (1984) les définit au début du XX^e siècle. Ce n'est que progressivement que cette notion, souvent confondue avec celle de *monument historique*, a été étendue au patrimoine mobilier, notamment celui détenu dans les musées, au patrimoine naturel, puis au patrimoine immatériel.

Le fonctionnement du patrimoine n'est pas sans rappeler celui des musées : les ensembles protégés à ce titre bénéficient de mesures de préservation (conservation préventive ou curative, mesures de restauration, parfois une politique d'acquisition pour retrouver certains biens dispersés et associés au lieu), ils se visitent, sont interprétés pour le public et les professionnels qui y travaillent développent de plus en plus régulièrement un programme d'expositions temporaires ou d'événements en tout point similaire à ceux des musées. Il semble bien souvent difficile de distinguer les deux : certains palais et châteaux (comme Versailles) sont considérés comme des musées et nombre de musées sont abrités dans des monuments historiques. Les collections de musée peuvent être considérées comme du patrimoine mobilier, intégrant dès lors le champ plus large du patrimoine (immobilier, biologique, linguistique, etc.). La frontière entre les deux domaines apparaît-elle encore nécessaire ? S'il est exact que le musée intègre le champ patrimonial, fondé sur la transmission, il se développe également sur un autre plan, celui du muséal, caractérisé par la recherche et le développement des connaissances (par la présentation sensible et la mise en marge de la réalité, selon les termes de Bernard Deloche (2003)). Le rôle du musée, en tant que facteur de développement des connaissances, s'est notamment avéré d'une grande importance dans le domaine des sciences naturelles ou de l'histoire de l'art, tout au long des derniers siècles. En ce sens, les deux types d'établissements, s'ils possèdent un grand nombre

¹ <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> [consultation : septembre 2020].

de traits communs, au point de parfois les confondre, développent des spécificités qui permettent encore de reconnaître le statut d'institution scientifique à nombre de musées – même si cette caractéristique, jadis dominante, connaît un certain déclin depuis quelques décennies.

2. *Au nom du patrimoine*

L'institutionnalisation du patrimoine, dès la première moitié du XIX^e siècle en Europe, suppose sa prise en charge par les pouvoirs publics (administration du patrimoine ou des monuments historiques), mais aussi l'idée d'une politique du patrimoine, utilisée par l'Etat à des fins symboliques ou de propagande (Poulot, 2006). Le patrimoine va ainsi jouer un rôle fondateur en tant que « lieu de mémoire », selon l'expression de Pierre Nora (1984-87), pour illustrer le récit national que se forgent les puissances européennes. L'Antiquité la plus ancienne est souvent plébiscitée pour contribuer à forger ou à renforcer les témoignages d'un passé glorieux. En France, des fouilles sont entreprises par Napoléon III pour retrouver la cité d'Alésia, illustration de la résistance gauloise face à l'envahisseur romain. En Italie, de nombreux monuments de l'Antiquité sont fouillés, restaurés et mis en valeur, durant l'époque mussolinienne, afin d'associer le régime fasciste aux grandes heures de l'histoire romaine. En ce sens, toute opération patrimoniale revêt une dimension politique, visant à entretenir un discours fondé sur l'aura d'un passé souvent édulcoré. L'Allemagne nazie n'échappe pas au phénomène, cherchant partout en Europe voire jusqu'au Tibet, des témoignages du passé aryen. Le patrimoine apparaît dès lors rapidement comme le témoignage sensible et objectif d'une histoire que le pouvoir national ou régional cherche à associer à son image afin de s'en prévaloir.

Longtemps, c'est un patrimoine glorieux qui est valorisé, celui destiné à induire un sentiment de fierté et souder la communauté ou le groupe autour d'un récit commun. L'entretien du souvenir, ou d'un certain type de souvenir, va de pair avec l'oubli : le patrimoine sert aussi à oublier, en sélectionnant les souvenirs qu'il cherche à transmettre aux générations suivantes (Déotte, 1994). La *damnatio memoriae*, que l'on retrouve à Rome ou en Egypte, consiste à effacer le nom d'un adversaire politique des monuments où il figurait. A cette logique de l'oubli actif se joint celle d'une mémoire sélective, décidant consciemment ou inconsciemment ce qu'elle cherchera à conserver

à l'esprit, au détriment du reste. La gestion patrimoniale, en décidant de restaurer ou de préserver certains lieux aux dépens des autres, repose implicitement sur des choix politiques, souvent complexes. Longtemps réservée aux épisodes les plus glorieux de l'histoire, la logique patrimoniale s'est progressivement aussi investie dans les souvenirs difficiles, les passés douloureux. Sans doute le programme d'extermination des juifs d'Europe, opéré par le régime nazi, a-t-il contribué plus que les autres, par son caractère exceptionnel dans l'échelle de l'abomination, à l'entretien d'un dispositif très largement patrimonial (conservation et restauration des camps de concentration ou d'extermination, création de mémoriaux et de musées) visant à maintenir à l'esprit la possibilité toujours présente d'un tel geste. La tendance dans lequel s'inscrit cet épisode tragique est ancienne, portée par une politique mémorielle souvent plus discrète mais néanmoins présente, liée aux massacres causés par les guerres et les conflits (monuments aux morts, chapelles expiatoires, etc.).

La notion de patrimoine, en effet, s'est étendue à l'ensemble des domaines du patrimonialisable. Au départ, ce secteur est limité aux monuments intentionnels (arc de triomphe, cénotaphe, inscription, buste...) ou historiques et artistiques (temple, église, château, etc.). Jusque dans les années 1950, le spectre patrimonial est relativement limité, se fondant essentiellement sur la valeur artistique ou d'ancienneté. Progressivement, le bâti plus récent, sur le point de disparaître, suscite l'intérêt : patrimoine rural d'une part, à une époque où l'Europe connaît un exode vers les villes et que les campagnes se vident ; industriel de l'autre, lorsque les témoignages (usines, construction du génie civil) de la révolution industrielle connaissent à leur tour le même sort. L'industrialisation à marche forcée menace également les espaces naturels. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, les premières mesures sont prises, en Europe et en Amérique, pour préserver certains espaces remarquables par le biais de la création de parcs nationaux. Les mesures de protection s'étendent progressivement à des éléments plus modestes mais constitutifs d'ensembles – des quartiers historiques – (c'est le principe de la Charte d'Athènes). Au fur et à mesure de la reconnaissance de la notion de patrimoine, durant la Seconde moitié du XX^e siècle, la liste des monuments inscrits sur les inventaires visant à les préserver (monuments classés, monuments historiques, monuments nationaux, trésors nationaux, selon les différentes législations en place) s'allonge, induisant une hiérarchie passant du national ou de l'international (patrimoine mondial) au local (patrimoine régional ou communal). Les mesures de restriction édictées dans ce contexte – nécessité d'obtenir une autorisation

en cas de transformation du bien – rendent parfois toute modification ou projet urbanistique quasiment impossible, dans de nombreux lieux, conduisant à des protestations autour de l’emballement de cette ‘machine patrimoniale’, selon les termes de Henri-Pierre Jeudy (2008). Selon le même rythme que l’on peut observer alors au niveau des musées dont le spectre longtemps resté classique (art, histoire, science) s’est étendu aux arts populaires, aux techniques, puis aux thématiques les plus variées, le patrimoine semble alors s’étendre à tous les domaines, s’inscrivant dès lors dans une logique fondée non plus sur un nombre limité de critères spécifiques (esthétique, ancienneté) mais sur la reconnaissance par un groupe d’individus. Tout apparaît, ainsi, patrimonialisable, pour autant qu’un nombre suffisant de citoyens décide de se mobiliser afin d’en obtenir la protection légale, ainsi que les fonds nécessaires à son maintien. Cette impression s’est encore très largement renforcée avec la notion de patrimoine immatériel, développée au début du XXI^e siècle.

3. *Patrimoine matériel et immatériel*

On peut certainement voir, dans la reconnaissance par l’UNESCO de la notion de patrimoine culturel immatériel² (PCI), l’influence grandissante de l’Asie sur le reste du monde. C’est d’abord, en 1993, le terme de « trésor humain vivant » que l’UNESCO met à l’honneur « une personne passée maître dans la pratique de musiques, de danses, de jeux, de manifestations théâtrales et de rites ayant une valeur artistique et historique exceptionnelle dans leur pays, tels que définis dans la recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire » (UNESCO, 1993) selon le programme mis en œuvre à cette époque par l’organisation internationale et visant à souligner l’importance du facteur humain dans la transmission patrimoniale. Cette logique existe depuis des siècles en Occident, à travers le compagnonnage et la formation des apprentis par les maîtres, mais c’est essentiellement en Orient qu’on la retrouve dès les années 1960 dans un certain nombre de législations patrimoniales, notamment au Japon et en Corée. Ce dernier pays, qui est à l’initiative du programme auprès de l’UNESCO, va également jouer un rôle central pour la reconnaissance de la notion de patrimoine immatériel, dix ans plus tard. La *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, approuvée en 2003, est aujourd’hui ratifiée par plus de 160

² Pour plus d’informations concernant cette question, nous renvoyons à l’entrée spécifique de cet ouvrage destinée à ce type de patrimoine.

Etats membres. Son texte définit, par patrimoine culturel immatériel (PCI), « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d’identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine »³ (UNESCO, 2003). Selon cette définition, le patrimoine n’apparaît pas seulement à travers ses manifestations matérielles mais à partir d’un ensemble de pratiques bien plus vaste, comme le théâtre, la musique ou le tissage, bref un ensemble d’activités dont le résultat tangible (un accessoire de théâtre ou un panier en osier) ne constitue pas l’élément principal. La transmission de ce patrimoine s’effectue selon la même logique que celle du maître à l’apprenti, de génération en génération, la conservation des accessoires n’apparaissant pas comme une garantie suffisante que l’essentiel – l’art ou la technique – soit préservé. On a souvent évoqué, dans ce contexte, les divergences existant à cet égard entre Orient et Occident et se manifestant notamment au niveau du critère d’authenticité (ce que cherche à clarifier le Document de Nara, préparé en 1994 sous l’égide de l’UNESCO⁴). Un temple, au Japon, peut être reconstruit tous les vingt-cinq ans avec de nouveaux matériaux et considéré comme authentique, ce qui apparaîtrait hérétique en Europe, privilégiant l’authenticité des matériaux sur la forme (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003). Dans le cas oriental, l’idée et le savoir-faire, éléments essentiellement immatériels, constituent les éléments principaux de la transmission, contrairement à l’Occident, privilégiant le patrimoine matériel.

La reconnaissance du PCI par l’UNESCO a permis de rééquilibrer, à l’échelle mondiale, une liste de monuments et sites jugée trop occidentale, même si le nombre de biens intégrés dans la liste demeure encore largement à l’avantage des Européens. Car si la danse, le théâtre, le conte ou nombre de techniques artistiques permettent de mieux tenir compte du patrimoine asiatique ou africain, ces pratiques prennent une place tout aussi remarquable en Europe. Nombre de carnivals, de musiques traditionnelles européennes, mais

³ <https://ich.unesco.org/fr/convention> [consultation : septembre 2020].

⁴ <https://www.icomos.org/charters/nara-e.pdf> [consultation : septembre 2020].

aussi l'alpinisme, la fauconnerie, les fêtes du feu, le repas gastronomique, l'art du *pizzaïolo* ou la culture de la bière ont été également inscrits sur les listes... Le principe du PCI a engendré des remarques sarcastiques à son encontre : comment représenter, dans les musées ou les centres, l'immatériel sinon par le matériel ? Le patrimoine immatériel serait-il vraiment tel qu'il se définit, ou ne s'agit-il finalement que d'un patrimoine déjà bien en place dans les musées ? La vérité se présente sur un autre plan, qui permet de préciser une caractéristique essentielle du patrimoine : matériel et immatériel constituent les deux faces d'un même projet, qui ne se révèle que dans l'animation, la « performance » de ce dernier.

La reconnaissance du PCI, et des « instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés », permet de souligner, d'emblée, que les pratiques ou savoir-faire du théâtre, de la danse ou de la préparation d'un repas gastronomique ne peuvent s'exposer qu'à travers des objets matériels et des lieux tangibles. Ce qui est vrai pour le théâtre ou la musique l'est tout autant pour la peinture, la médecine, le travail de l'ingénieur ou de l'architecte : derrière le patrimoine matériel reconnu en 1972 et, de manière plus générale, derrière tout élément de patrimoine, on trouve aussi des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ». Et ces connaissances méritent tout autant d'être valorisées, transmises de génération en génération par des lignées de maîtres à apprentis. La perception, derrière tout objet, d'une dimension immatérielle liée aux connaissances, aux croyances et aux pratiques quotidiennes constitue un phénomène classique pour l'ethnologue, habitué à de telles approches dans ses études des sociétés traditionnelles. Ce cadre est en tous points identique pour ce qui concerne la société occidentale actuelle, comme se plaisent à le montrer certains musées d'ethnographie spécialement investis au niveau de l'étude de nos sociétés, à l'instar du musée d'Ethnographie de Neuchâtel, pionnier en la matière (Gonseth, Hainard et Kaehr, 2005). Matériel et immatériel sont l'avant et le revers d'une même médaille, ce qui signifie aussi que la seule dimension matérielle d'un objet ne rend compte que très partiellement de son potentiel. On peut en conclure que pour pleinement rendre compte du patrimoine sous ses deux dimensions, il convient de le faire vivre, de le « performer » (au sens des *performing arts*, ou des arts de la scène). Il est aisé de comprendre que quelques instruments de musique dans une vitrine ne rendent que très peu compte du charme d'un concert. La documentation qui peut en être réalisée, par des enregistrements

sonores ou visuels, en apporte un témoignage plus riche, bien que le niveau de restitution le plus élevé de ce qui se joue à travers les instruments ne se perçoit qu'à partir du moment où ceux-ci sont réellement utilisés par des joueurs pour un public, lors d'un spectacle ou d'une cérémonie. La musique et le théâtre se jouent, comme la préparation et la consommation d'un repas, ou celle d'un feu durant le solstice d'été. Il en va de même, bien que de manière plus discrète, pour la création et la présentation d'un retable ou pour la construction et l'aménagement d'un palais. Il y a autant d'immatériel que de matériel à Versailles ou à l'Escorial, et même si leur dimension matérielle semble s'imposer par elle-même pour évoquer le lieu, elle n'en constitue pas pour autant un témoignage complet, en regard de tous ceux qui ont fait vivre le lieu : les centaines de nobles, de courtisans, de serviteurs et d'ouvriers qui l'ont « performé », les architectes et les artistes qui l'ont conçu, les fêtes et les drames qui s'y sont joués, etc. Il serait caricatural de faire « revivre » de tels édifices en les peuplant de figurants, comme on peut le voir au Colonial Williamsburg, reconstitution conçue au début des années 1920 de la capitale coloniale de Virginie au XVIII^e siècle, et animée par des dizaines d'acteurs américains. Il n'empêche que la recréation de l'histoire (*living history*), telle qu'on peut l'observer dans de nombreux sites d'Amérique du Nord, souligne l'importance de la présence humaine, même largement factice, pour comprendre les multiples dimensions d'un lieu (Piché, 2012).

4. Un investissement qui suppose des sacrifices

« Le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices », écrivent Jean-Pierre Babelon et André Chastel (1994 : 101), soulignant un paradoxe difficile à résoudre. La plupart des citoyens, généralement, sont favorables à l'entretien du patrimoine pour les générations à venir. C'est le plus souvent à partir de la perte d'un bien ou d'une catégorie de biens que le patrimoine se révèle. L'émergence de la notion à la Révolution française n'est pas un hasard, alors que la destruction massive d'une grande partie des monuments et objets d'art, associés au clergé et à la noblesse, apparaissait comme une hypothèse crédible. C'est aussi parce qu'ils se voient menacés de disparition que bon nombre d'espaces naturels et, plus tard, d'édifices industriels, vont progressivement donner naissance à l'idée d'un patrimoine naturel et industriel. Mais la plupart des citoyens

(souvent les mêmes) sont également opposés à l'augmentation des taxes ou de leurs impôts (seul, un petit nombre de citoyens militants seront prêts à s'appauvrir pour assurer une meilleure préservation du patrimoine). Il en résulte qu'un très grand nombre de musées et de lieux de patrimoine sont peu ou mal entretenus, nécessitant des interventions coûteuses qui ne peuvent être prises en charge, faute de crédits ou de donateurs. Sur l'autel des finances, le patrimoine, aussi bien que les musées, est ainsi longtemps apparu comme la « danseuse du patron », hommage esthétique mais futile à la beauté ou à l'ancienneté, choix subjectif assumé par le pouvoir et objectivement indéfendable lorsqu'il convient de réaliser des économies budgétaires.

Ce problème s'est renforcé au cours des années 1980, au gré de la vague néolibérale se répandant en Occident. La logique économique classique (et *a fortiori*, celle dite néolibérale), appliquée de manière stricte, suppose que les pouvoirs publics ne prennent en charge que les biens ne pouvant être régis par le marché, réputé optimiser le bien-être du consommateur. Dans cette perspective, l'économie classique admet la prise en charge d'un certain nombre d'infrastructures de base (les routes, ports, ponts...) ainsi que celles de la justice ou de la force légitime (police et armée). En revanche, ce qui ressort de la culture constitue à quelques exceptions près, selon les économistes, un marché comme les autres, devant être laissé à l'appréciation du consommateur ou d'un mécène. Longtemps, les pouvoirs publics (durant le XIX^e siècle et jusque dans les années 1930, en Europe, mais encore de nos jours en Amérique du Nord) se sont pour cette raison peu investis dans le domaine de la culture, se contentant de financer un certain nombre de projets nationaux (musées nationaux, opéra, monuments nationaux) en lien avec le pouvoir régalién. Les changements de politique économique (keynésienne) qui se sont opérés durant les Trente glorieuses, après la Seconde Guerre mondiale, ont conduit à une prise en charge plus importante par les pouvoirs publics de secteurs alors peu soutenus, tels que l'éducation, la santé et la culture. L'inversion de ce mouvement, initiée au cours des années 1980, a conduit à un certain désinvestissement de l'Etat, d'une part, ainsi qu'au développement, d'autre part, de nouveaux modes de gestion publique, pour les institutions bénéficiant encore de son soutien, exigeant des modes de gestion de plus en plus proches de ceux du secteur privé. Le secteur du patrimoine, dans cette perspective, a été sommé – comme les autres – de montrer sa performance et de démontrer les raisons pour lesquelles il devrait continuer à être partiellement financé par

les pouvoirs publics. Il s'agit de prouver que les sacrifices des citoyens devant l'impôt sont bien justifiés, en recourant à des arguments économiques, plutôt qu'en plaidant la valeur esthétique ou d'ancienneté. Cette logique a conduit le secteur du patrimoine à tenter de démontrer le rôle qu'il pouvait jouer au sein de l'économie, afin de garantir la pérennité des ressources publiques.

C'est dans ce contexte que l'argument du développement touristique et économique, jadis bien peu répandu, s'est considérablement développé dans les lieux de patrimoine. Le principe du « rôle économique du patrimoine » ne repose aucunement sur des questions de préservation ou d'éducation, les arguments doivent être plus concrets. Parmi ceux qui ont rapidement été mis en exergue, l'idée du développement économique d'une région, par le tourisme, est rapidement apparue comme l'une des plus porteuses. Le raisonnement est simple : en attirant des touristes dans une région, par le seul fait de sa présence, un lieu de patrimoine (ou un musée, comme cela a pleinement été démontré avec le musée Guggenheim de Bilbao) permet de faire bénéficier la région de recettes indirectes : nuits d'hôtel, repas au restaurant, shopping... autant de visites qui peuvent être attribuées à l'activité du lieu – dès lors qu'il peut être démontré que c'est bien pour lui que les visiteurs se sont déplacés. Par ailleurs, ce qu'on appelle « effet multiplicateur » suppose que ces recettes, au même titre que les dépenses des pouvoirs publics qui sont réalisées dans la région, enrichissent à leur tour ses habitants, notamment les hôteliers et autres producteurs locaux qui dépenseront dès lors plus dans l'économie locale, participant ainsi à l'augmentation de la prospérité de leur région (et mécaniquement, à l'augmentation des taxes qui en résultera). Ainsi, si l'Etat investit 10 millions dans un projet patrimonial, cet investissement pourrait lui rapporter, parfois, dix fois plus en revenus indirects et par le biais du multiplicateur. Cette argumentation parfois contestable (Greffé, 1990) s'est progressivement diffusée à travers le monde de la culture, au point de se retrouver au cœur de la logique du patrimoine mondial. Alors que les listes du patrimoine culturel et naturel avaient été conçues, au début des années 1970, dans une volonté de contribution à la protection d'un héritage commun à l'humanité, le patrimoine mondial s'est ainsi largement transformé au fil des années, en une sorte de label touristique très efficace, partagé dans les guides de voyage et susceptible d'attirer les visiteurs du monde entier.

Selon les mêmes principes, les nouveaux citoyens, établis dans la région du fait de la nouvelle image créée par ces investissements patrimoniaux

et l'activité qui en résulte, contribueront à leur tour, par leurs impôts et leurs achats, à la prospérité de la région dans laquelle ils se sont installés. Si ce principe fonctionne, en théorie, et qu'un certain nombre d'exemples témoignent des résultats dus à ces investissements dans le domaine du patrimoine, il s'est aussi largement dilué dans la pratique, du fait que de tels 'investissements' ont été réalisés un peu partout en Occident, tandis que le nombre total de touristes ou de nouveaux citoyens n'augmentait que de manière limitée. Un grand nombre de projets ont cependant pu être réalisés à partir de cette rhétorique mercantile – utilisée dans le financement de projets aussi bien nationaux qu'européens – présentant des calculs de 'retour sur investissements' fondés sur des espérances de fréquentation souvent très optimistes. La réalité a souvent permis de relativiser ces espoirs établis sur le papier, et si bon nombre de lieux de patrimoine ont pu être rénovés et mis en valeur à partir d'une telle argumentation, ils demeurent parfois très largement sous-fréquentés, au risque de se voir, pour les mêmes raisons économiques sous-jacentes, privés de subventions du fait de leur inadéquation au marché.

De manière concrète pourtant, bien qu'elle soit difficile à évaluer, la présence du patrimoine – d'un certain patrimoine, relié à une mémoire positive – contribue largement au cadre général de notre vie. Son utilisation, en tant qu'outil de développement d'une population, s'inscrit au cœur de ce que l'on a progressivement intitulé la nouvelle muséologie, à l'initiative de Georges Henri Rivière et Hugues de Varine (2017). Une telle logique, fondée sur le développement local et l'utilisation du patrimoine à des fins d'éducation permanente, de miroir qu'une population se donne (selon l'expression de Rivière) pour réfléchir sur ses racines, son identité, afin de mieux préparer le futur. Le patrimoine, dans cette perspective, constitue un outil de développement, au service des citoyens d'une région ou d'une localité. Il interagit, moins avec des visiteurs extérieurs ou des touristes qu'avec la population elle-même. Il permet en ce sens à cette dernière de resserrer ses liens autour de ces enjeux de développement, et d'ainsi mieux se préparer pour le futur. Cette logique est ancienne, remontant au moins aux années 1970. Elle n'a cessé de se développer, souvent de manière plus discrète (en regard des grandes opérations touristico-patrimoniales), en se concentrant sur son rôle d'inclusion sociale, voire ses vertus médicales. Le rôle social joué par le patrimoine est ancien, mais c'est à travers la nouvelle muséologie qu'il s'est très largement déployé, montrant ses vertus intégratives à travers une dynamique participative. Beau-

coup de lieux de patrimoine ont d'abord été sauvés par l'initiative locale, dès le XIX^e siècle, mais c'est au cours des années 1980, dans un contexte marqué à la fois par l'exode rural et par un certain retour à la terre, que le nombre d'initiative locales en la matière s'accroît de manière exponentielle. La logique associative, participative, s'oppose alors parfois frontalement au cadre strict des réglementations publiques, souvent jugées trop tatillonnes, tout en s'accommodant des règles du marché touristique. Par-delà la logique publique ou celle du marché, le projet patrimonial apparaît cependant ici comme une entreprise réellement collective, développée à la base par un groupe social plus ou moins homogène et dont l'action contribue à renforcer son identité. Si cette dynamique enthousiaste s'épanouit lors de certaines phases des projets patrimoniaux, notamment à leur début, elle s'avère plus difficile à maintenir sur le long terme, lors des cycles de successions générationnelles. La question de la transmission, de génération en génération, est non seulement vraie pour le patrimoine immatériel, mais aussi pour les organisations en charge de le préserver et de le communiquer.

5. Une notion genrée et très occidentale

L'histoire du patrimoine est ancienne. Le terme remonte en Europe à l'Antiquité classique, dans un sens plus limité et familial, mais le concept qu'il sous-tend est bien plus répandu à travers le monde. Un certain nombre de témoignages, trouvés au cours de fouilles archéologiques, nous incitent à penser que l'homme préhistorique avait déjà développé une relation très spécifique à la réalité, cherchant à sélectionner un certain nombre de témoignages afin de les conserver à l'abri, et les transmettre à la postérité (Desvallées et Mairesse, 2011). L'archéologie autant que l'ethnologie apportent les témoignages d'une attitude partagée par l'ensemble de l'espèce humaine, sur tous les continents, et visant à transmettre, à travers la tradition orale ou écrite, la religion, le culte des ancêtres, un certain nombre d'éléments liés à l'histoire de leur famille, communauté ou société. La notion de patrimoine, en revanche, a suivi un chemin plus spécifique, fondé sur une perspective essentiellement matérielle. Lorsqu'on la retrouve à la Révolution française, elle a cependant pour vocation de se présenter comme universelle, au même titre que l'idée de musée, et ce sont les mêmes chemins – ceux de l'impérialisme colonial – qu'elle prend progressivement pour se répandre à travers le monde. Lorsqu'est suggérée

l'idée d'un patrimoine de l'humanité (le terme est lancé en 1930, dans la revue de l'Office international des musées), ses caractéristiques apparaissent encore très occidentales, épousant celles des pays alors dominants. La notion de patrimoine, adoptée par l'UNESCO en 1972⁵, repose toujours sur cette vision limitée du patrimoine, essentiellement centrée sur le caractère monumental et matériel des objets à conserver. Le dispositif développé pour reconnaître les sites, mis en place par l'organisation internationale, semble ainsi donner la prééminence aux nations européennes, si l'on en croit la part singulièrement élevée que ces pays occupent dans la liste. Le développement de la notion de patrimoine immatériel, plébiscitée par les pays asiatiques, n'a pas singulièrement transformé la donne, même s'il l'a quelque peu modifiée.

Stanislas Adotevi dénonçait déjà il y a un demi-siècle le caractère colonialiste de la logique du musée et de celle du patrimoine :

L'internationalisation du concept de patrimoine de l'humanité n'est [...] pas seulement factice, mais dangereuse dans la mesure où l'on surimprime un ensemble de connaissances et de préjugés dont tous les critères sont les expressions de valeurs élaborées à partir de données esthétiques, morales, culturelles, bref de l'idéologie d'une caste dans une société dont les structures sont irréductibles à celles du Tiers Monde en général et de l'Afrique en particulier (Adotevi, 1971 : 127).

Chercher à définir le patrimoine africain, à partir d'une notion occidentale fondée essentiellement sur la conservation des témoignages matériels authentiques – et en conclure partiellement à son absence – relève d'une vision pour le moins partielle de la réalité. Ce parti-pris, issu d'une vision du monde très particulière développée durant l'Antiquité classique, en Grèce puis à travers l'empire Romain, définit les principes d'une mémoire essentiellement structurée à partir de la matière, seul gage de son authenticité. Les Grecs s'interrogeaient déjà sur le paradoxe du bateau de Thésée, évoqué par Plutarque. Ce bateau, conservé dans le port d'Athènes durant des siècles par ses habitants qui en changeaient les pièces lorsque l'une d'entre elles pourrissait, était-il encore le bateau de celui qui avait combattu le Minotaure dès lors qu'après plusieurs générations, toutes les planches avaient été remplacées (Ferret, 1996) ? L'identité figure-t-elle dans la forme ou la matière ?

⁵ <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> [consultation : septembre 2020].

Et qu'est-il, dans cette perspective, plus important de préserver ? Nul doute que les réponses diffèrent largement, à travers le monde. L'idée même que le patrimoine puisse être principalement reconnu, sur le plan mondial, pour sa valeur financière, directement dérivée des principes de l'économie classique, ou la possibilité d'en aliéner une partie et de la vendre comme tout autre bien, constituent également des visions fondées sur une logique particulière (l'économie capitaliste), chronologiquement et géographiquement localisable même si elle semble s'imposer aujourd'hui sur l'ensemble du globe. La question des restitutions du patrimoine mobilier, très largement évoquée ces dernières années, dans le cadre du rapport Saar-Savoy (2018) autour des collections africaines, illustre encore l'idée d'un patrimoine essentiellement matériel et valorisable à partir du marché de l'art... En détruisant de manière spectaculaire les bouddhas de Bâmiyân ou les monuments antiques de Palmyre, les talibans et l'Etat Islamique rappelaient cruellement la possibilité d'un désaccord autour de ce qui s'impose comme un dogme international sur le plan patrimonial. L'acte de destruction, répercuté par toutes les caméras mondiales, a été vécu, par nombre d'occidentaux, comme un traumatisme méritant de figurer au palmarès des crimes contre l'humanité, tout en illustrant leur attachement matériel pour la matière, communément partagé à travers le monde.

La contestation du modèle occidental, dans cette perspective, passe ainsi par celle de ses notions, comme celle du patrimoine, lequel apparaît de plus en plus comme une valeur à l'universalité discutable. Cela d'autant plus que le terme, dérivé du latin *patrimonium*, rappelle le caractère masculin de la transmission (selon les règles de l'héritage). Pourquoi pas matrimoine, se sont indignés certains ? Les anglo-saxons ont sagement choisi une notion plus neutre sur le plan du genre (*heritage*), soulignant le caractère patriarcal des Nations ayant privilégié le terme latin. On pourrait évoquer, certes, le fait qu'à travers le mot transite surtout, de nos jours, la notion de patrie, moins directement liée à la domination masculine, il n'en reste pas moins qu'elle rappelle un mode d'héritage et un des systèmes juridiques justifiant une certaine idée de domination.

6. Bibliographie

- Adotevi, S. 1971. « Le musée dans les systèmes éducatifs et culturels contemporains ». Dans *Actes de la neuvième conférence générale de l'Icom* (pp. 19-30). Grenoble : ICOM.
- Audrerie, D. 1997. *La Notion et la protection du patrimoine*. Paris : Presses universitaires de France (Que sais-je ?).
- Babelon, J.-P. et A. Chastel. 1994. *La notion de patrimoine*. Paris : Liana Levi.
- Bendix, R., A. Eggert, et A. Peselmann (dirs.). 2012. *Heritage Regimes and the State*, Göttingen. Göttingen : University Press.
- Cameron, C. et M. Rössler. 2013. *Many Voices, One Vision: The Early Years of the World Heritage Convention*. Farmham : Ashgate.
- Chaumier, S. 2003. *Des musées en quête d'identité*. Paris : l'Harmattan.
- Choay, F. 1992. *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil.
- Davallon, J. 2006. *Le don du patrimoine : une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Paris : Lavoisier.
- Deloche, B. 2003. *El museo virtual*. Gijón : Trea.
- Déotte J.L. 1994. *Oubliez! Les ruines, l'Europe, le musée*. Paris : l'Harmattan.
- Desvallées, A., F. Mairesse et B. Deloche. 2011. « Patrimoine ». Dans A. A. Desvallées et F. Mairesse (dirs.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie* (pp. 421-452). Paris : Armand Colin.
- Ferret, S. 1996. *Le bateau de Thésée, Le problème de l'identité à travers le temps*. Paris : Minuit.
- Gonseth ,M.-O., J. Hainard et R. Kaehr. 2005. *Cent ans d'ethnographie sur la colline de Saint-Nicolas. 1904-2004*. Neuchâtel : MEN.
- Gravari-Barbas, M. et S. Guichard-Anguis. 2003. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*. Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Greffé, X. 1990. *La valeur économique du patrimoine*. Paris : Anthropos.
- Hafstein, V. 2018. *Making Intangible Heritage*. Boomington : University of Indiana Press.
- Jeudy, H.-P. 2008. *La machine patrimoniale*. Belval : Circé.

- Lempereur, F. (dir.). 2017. *Patrimoine culturel immatériel*. Liège : Presses Universitaires de Liège.
- Nora, P. (dir.) 1984-1987. *Les lieux de mémoire. La République, la Nation, les France*. Paris : Gallimard.
- Piché, C.A. 2012. *La matière du passé*. Québec : Septentrion.
- Poulot, D. 2006. *Une histoire du patrimoine en Occident*. Paris : Presses universitaires de France.
- Riegl, A. 1984. *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*. Paris : Éditions du Seuil.
- Saar, F. et B. Savoy. 2018. *Restituer le patrimoine africain*. Paris : Seuil.
- Smith, L. et N. Akagawa (dirs.). 2018. *Safeguarding Intangible Heritage*. Londres et New York : Routledge.
- Turgeon, L. 2003. *Patrimoines métissés. Contextes coloniaux et postcoloniaux*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Varine, H. de. 2017. *L'écomusée, singulier et pluriel*. Paris : L'Harmattan.